legal
CA1
EA10
91T19
EXF

CANADA

DEFENCE

Exchange of Notes between the Government of CANADA and the Government of the UNITED STATES OF AMERICA consituting an Agreement to Extend the North American Aerospace Defence Command (NORAD) Agreement for a further five-year period

Washington, April 30, 1991

In force April 30, 1991 with effect from May 12, 1991

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
MAR 1998
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

DÉFENSE

Échange de Notes entre le gouvernement du CANADA et le gouvernement des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE constituant un Accord prolongeant l'Accord du Commandement de la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) pour une période de cinq ans

Washington, le 30 avril 1991

En vigueur le 30 avril 1991 avec effet à partir du 12 mai 1991

CANADA

TREATY SERIES 1991/19 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Exchange of Notes between the Government of CANADA and the Government of the UNITED STATES OF AMERICA consituting an Agreement to Extend the North American Aerospace Defence Command (NORAD) Agreement for a further five-year period

Washington, April 30, 1991

In force April 30, 1991 with effect from May 12, 1991

DÉFENSE

Échange de Notes entre le gouvernement du CANADA et le gouvernement des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE constituant un Accord prolongeant l'Accord du Commandement de la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) pour une période de cinq ans

Washington, le 30 avril 1991

En vigueur le 30 avril 1991 avec effet à partir du 12 mai 1991

QUEEN'S PRINTER FOR CANADA
IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1991

43261884 / b2414818
43261883 / b2414806

Canadian Embassy

Ambassade du Canada
Washington, D.C.

April 30, 1991

Note No. 048

Mr. Secretary,

I have the honour to refer to the Agreement concerning the organization and the operation of the North American Aerospace Defence Command (NORAD), originally signed by the Government of Canada and the Government of the United States of America on 12 May 1958, and most recently renewed by an Exchange of Notes of 19 March 1986, effective 12 May 1986, which extended the Agreement to 12 May 1991.

I have the honour to refer to recent discussions which have taken place between representatives of our two governments regarding cooperation between Canada and the United States of America with respect to the Agreement concerning the organization and the operation of the North American Aerospace Defence Command (NORAD) Agreement.

With respect to our common interest in maintaining effective surveillance and control of North American airspace, our two governments understand that such control includes the surveillance and monitoring of aircraft suspected of smuggling illegal drugs into North America.

Insofar as the Agreement, last renewed on 19 March 1986, is due to expire on 12 May 1991, I have the honour to propose that this Agreement be extended for an additional five-year period, effective 12 May 1991.

The Honourable James A. Baker III
Secretary of State
Washington, D.C.

Canadian Embassy

Ambassade du Canada

Washington, D.C.

Le 30 avril, 1991

Note No. 048

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me reporter à l'Accord concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), signé pour la première fois par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique le 12 mai 1958 et prorogé jusqu'au 12 mai 1991 par un Échange de Notes daté du 19 mars 1986 et entré en vigueur le 12 mai 1986.

J'ai l'honneur de me reporter également aux discussions tenues récemment entre les représentants de nos deux gouvernements au sujet de la coopération entre le Canada et les États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'Accord sur le l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Étant donné que nos deux pays ont intérêt à exercer une surveillance et un contrôle efficaces de l'espace aérien nord-américain, nos deux gouvernements conviennent que cette surveillance et ce contrôle s'appliquent aussi aux aéronefs qu'ils soupçonnent de transporter des drogues illégales en Amérique du Nord.

Comme l'Accord, reconduit la dernière fois le 19 mars 1986, doit expirer le 12 mai 1991, j'ai l'honneur de proposer qu'il soit prorogé pour une autre période de cinq ans à compter du 12 mai 1991.

L'honorable James A. Baker III
Secrétaire d'État
Washington, D.C.

If the Government of the United States of America agrees with the aforementioned understanding and the extension of the Agreement, I have the honour to propose that this Note, which is authentic in English and in French, and your Note in reply to that effect shall constitute an Agreement between our two governments which shall enter into force on the date of your Note, effective 12 May 1991.

Accept, Mr. Secretary, the assurances of my highest consideration.

D.H. Burney
Ambassador

Si la proposition susmentionnée et la prorogation de l'Accord recueillent l'agrément du gouvernement des États-Unis d'Amérique, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions anglaise et française font également foi, et votre Note en réponse marquant tel agrément constituent entre nos deux gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre Note, avec effet à compter du 12 mai 1991.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur

D. H. Burney

DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON

April 30, 1991

Excellency:

I have the honor to refer to your Excellency's Note No. 048 dated April 30, 1991 which reads as follows:

(See Canadian Note of April 30, 1991)

I have the honor to inform your Excellency that my Government concurs in the understanding and the five-year extension set out in your Note, and further agrees with your proposal that your Note and this Note in reply, shall constitute an Agreement between our two Governments, which shall enter into force on this date, effective May 12, 1991.

L. Eagleburger

His Excellency

Derek Burney,

Ambassador of Canada.

Secrétariat d'État
Washington

Le 30 avril 1991

(Traduction)

Excellence,

J'ai l'honneur de me reporter à votre Note n° 048, datée du 30 avril 1991 et dont voici le texte :

(Voir la Note canadienne du 30 avril 1991)

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que mon Gouvernement approuve cette entente et le report de cinq ans proposé dans votre Note et qu'il accepte que votre Note et ma Note en réponse constituent une entente entre nos deux Gouvernements qui entre en vigueur le 12 mai 1991.

(Signature)

Son Excellence
Derek Burney
Ambassadeur du Canada

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E
3 5036 20093119 7

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. E3-1991/19
ISBN 0-660-56567-6

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue E3-1991/19
ISBN 0-660-56567-6

LEGAL
CA1 EA10 91T19 EXF
Canada
Defence : exchange of notes betwee
the government of Canada and the
government of the United States of
America constituting
43261883